Recevoir et traiter un témoignage de viol dans une association

5

BY NC ND

Pour nous contacter : louise.battisti@riseup.net / lesantidotes@riseup.net

Sommaire

Recevoir et traiter un témoignage de viol dans une association....1
1. Les intentions politiques et pédagogiques qui nous guident et nous ont guidé.e.s dans le traitement de la situation dont nous avons eu connaissance....5

Prendre en compte systématiquement la parole des victimes et protéger les personnes vulnérables....5
Former les personnes à connaître et reconnaître les rapports de pouvoir et les rapports de domination....5
Entraver et enrayer le continuum de violence que les femmes subissent....6

2. Les différents espaces de travail et leur articulation....7

3. Une frise des temporalités des différentes instances....8

4. Une explication des principales décisions prises, de leur sens et des points d'attention....9

Se référer à des sources théoriques....9
Protéger la victime....9
Ne pas diffuser le témoignage....10
Travailler sur notre empathie envers l'agresseur et la victime....10
Faire appel à des militantes féministes formées....10
Mettre en place un espace collectif de réflexion et de construction de propositions concrètes 11
Suspendre l'activité au sein de l'association du militant mis en cause de manière préventive et temporaire....11
Rencontrer le militant mis en cause....12

5. Les décisions que nous aurions pu prendre....12

Mettre en place un espace institutionnel de travail non-mixte....12
Exclure le militant mis en cause....12

6. Des propositions pour le réseau....12

Sources et ressources....15

CC BY NC ND

Pour nous contacter : louise.battisti@riseup.net / lesantidotes@riseup.net

Ce document a été rédigé en janvier 2018, par des militantes d'une association d'éducation populaire et un mouvement d'éducation nouvelle. Les éléments qui y figurent sont donc à prendre dans un contexte particulier.

Nous souhaitons souligner que parmi les rédactrices, des militantes féministes ont, depuis, fait le choix de quitter l'association en raison de pratiques que nous avons jugé inacceptables. Ces raisons ne sont pas en lien direct avec cette situation particulière.

Ce document est un licence Créative Commons : il peut être télécharger, diffuser, partager en nous créditant. Il ne peut être ni modifier ni utiliser à des fins commerciales.

Vous pouvez nous contacter si vous avez des questions, des remarques, des retours à nous faire ou pour toutes autres raisons :

louise.battisti@riseup.net / lesantidotes@riseup.net

Contextualisation

Depuis plusieurs mois, les prises de paroles de femmes qui ont subi des violences, des oppressions sexistes, des agressions, des harcèlements et les viols, sont enfin entendues et relayées à grande échelle.

Il est important pour nous de dire à toutes les femmes qui dénoncent ces violences sexistes et sexuelles, et à celles qui les ont subies et ne les ont pas ou pas encore dénoncées, que nous admirons leur force et leur courage. Et nous les remercions de cette force et de ce courage car, malgré la peur de ne pas être crues, le risque d'être reconnues par leurs agresseurs ou par des proches et malgré les représailles, elles participent individuellement et collectivement à dire non au système patriarcal - manière dont est organisée notre société aujourd'hui - qui permet et organise ces violences. Nous leur en sommes reconnaissants et reconnaissantes.

Aussi nous refusons tous les discours et les remarques qui tenteraient de rendre les femmes responsables des violences sexistes et sexuelles qu'elles subissent (selon la longueur de leur jupe, leurs horaires de sorties, leurs fréquentations, ou toute autre excuse pour éviter de nommer les réels responsables des agressions : les agresseurs et les personnes qui les soutiennent).

Maintenant que cette parole est visible, elle nous oblige à la considérer et à traiter les situations et leurs causes. Et donc, à prendre nos responsabilité individuelles, collectives et en tant qu'association. Malgré la difficulté dans laquelle nous nous trouvons de devoir regarder en face nos pratiques, il s'agit d'une chance historique pour notre mouvement. Il ne peut y avoir éducation sans cadre de confiance, et il ne peut y avoir de cadre de confiance si ce cadre laisse libre cours aux violences contre les femmes. Désormais, nous avons de la matière concrète pour analyser et agir contre nos fonctionnements qui permettent et ont permis de telles violences.

De part notre expérience sur ces questions, nous savons que lorsque la parole se libère, qu'elle est entendue, prise en compte et que les situations sont mises au travail, d'autres femmes parlent. Il y a donc un enjeu essentiel à traiter ces violences, afin de participer à notre échelle à un changement en profondeur de la société.

La manière que nous choisissons pour agir et protéger les femmes des violences sexistes et sexuelles est d'identifier des outils pour la mise en œuvre d'un cadre qui dissuade les hommes de commettre ces violences. Et, lorsque que les femmes ont subi, subissent des violences sexistes ou sexuelles, de faciliter leur action et de les aider à trouver le courage de parler, en leur assurant qu'elles seront crues et que les situations seront prises en compte et traitées. Nous n'avons aucun doute sur le fait que d'autres situations comme celles-ci se présenteront encore à l'avenir, charge à nous de nous donner réellement les moyens de les traiter en accord avec nos principes et nos valeurs.

Notre association est touchée de près par cette libération et prise en compte des paroles des femmes : nous avons eu connaissance d'un témoignage de viol qui met en cause un militant de l'association.

CC BY NC ND

Pour nous contacter : louise.battisti@riseup.net / lesantidotes@riseup.net

Nous souhaitons partager notre expérience à travers ce document qui reprend :

1. Les intentions politiques et pédagogiques qui nous guident et nous ont guidé.e.s dans le traitement de la situation dont nous avons eu connaissance

2. Une présentation des différents espaces de travail et leur articulation

3. Une frise qui reprend les temporalités des différentes instances impliquées et des décisions prises

4. Une explication des principales décisions prises, de leur sens et des points d'attention que nous avons eu

5. Des propositions pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans nos structures

En annexe, des sources et des ressources qui nous accompagnent sur ces questions.

1. Les intentions politiques et pédagogiques qui nous guident et nous ont guidé.e.s dans le traitement de la situation dont nous avons eu connaissance

▪ Prendre en compte systématiquement la parole des victimes et protéger les personnes vulnérables

Nos valeurs et les principes qui guident notre action nous invitent à agir contre les paroles et les actes oppressifs et contre les rapports de domination. Aussi, il est indispensable que la parole des plus faibles, des victimes, soit entendue, prise en compte et traitée de manière humaine et institutionnelle. De la même manière, la protection des plus faibles et des victimes doit être au cœur de nos processus de décisions et d'actions.

▪ Former les personnes à connaître et reconnaître les rapports de pouvoir et les rapports de domination

Nous ne pouvons mettre en œuvre une réelle formation des personnes, dans une perspective d'Éducation Nouvelle, sans se poser la question des **rapports de pouvoir**, et de nos manières de nous positionner.

Cette question nécessite, pour chacun et chacune, la prise de conscience indispensable :

- des catégories sociales auxquelles nous appartenons et des hiérarchies organisées par la société entre ces catégories ;
- du caractère spécifique du statut de formateur ou de formatrice, et du pouvoir conféré par ce statut ;
- de sa position et de son statut au sein de l'association, et du pouvoir que cela peut conférer vis-à-vis d'autres militants ou militantes.

Cette prise de conscience doit permettre à chacun et chacune d'identifier le pouvoir qu'il ou elle possède et des questions qui y sont liées. Pour les hommes, cela doit permettre, entre autre, d'identifier la manière dont ce pouvoir peut entraver la capacité des femmes

à exister, à donner leur avis ou à refuser ouvertement leurs attitudes sexistes. Cette prise de conscience ne se fait pas sans mal et elle doit s'accompagner. Elle n'est en outre pas suffisante pour enrayer, à elle seule, les mécanismes auxquels nous sommes habitué.e.s de longue date par notre socialisation au sein d'une société sexiste.

- Entraver et enrayer le continuum de violence que les femmes subissent

La seule formation n'est pas un remède magique contre **une éducation et une socialisation** qui entraînent les hommes dans leur ensemble et depuis leur plus jeune âge, à considérer que les femmes sont à leur disposition.

Les violences contre les femmes sont constituées d'un ensemble d'actes prenant place dans une ambiance sexiste permanente, l'acte ultime étant le féminicide. Ce **continuum de violences** contre les femmes apparaît dans le langage, dans les remarques « humoristiques » et les blagues, se traduit par des intimidations, des attaques, des agressions, une délégitimation régulière de la parole des femmes, des harcèlements, des harcèlements sexuels, des agressions sexuelles, des violences, des viols…

Il est nécessaire de prendre en compte l'ensemble de ce continuum et de lutter contre toutes les formes de violences sexistes contre les femmes qui existent dans notre association, et qui provoquent un cadre favorable aux agressions sexuelles et aux viols.
De nombreux travaux existent, rédigés par des chercheuses ou des associations spécialisées, sur ces questions. En interne de l'association, et du réseau, des **personnes sont formées** à ces questions. Elles ont pris du temps et de l'énergie à se documenter, à débattre, à s'approprier ces savoirs. Il est indispensable de reconnaître leur **expertise** et de les associer aux processus de prise de décisions sur ces question1,0s.

C'est à travers ces intentions politiques et pédagogiques que nous avons construit notre manière de traiter la situation particulière suite au témoignage de viol.

CC BY NC ND

Pour nous contacter : louise.battisti@riseup.net / lesantidotes@riseup.net

2. Les différents espaces de travail et leur articulation

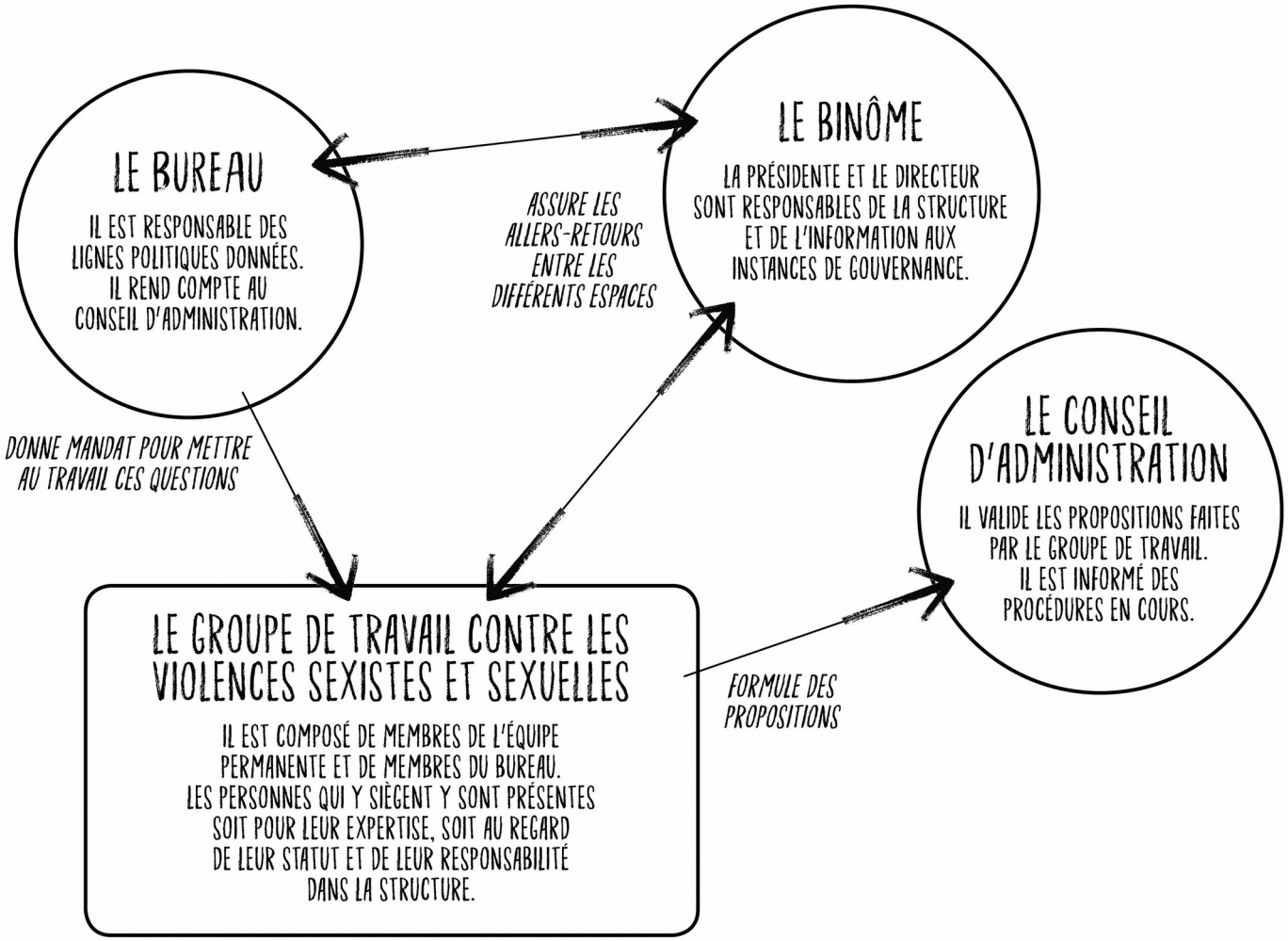

CC BY NC ND

3. Une frise des temporalités des différentes instances

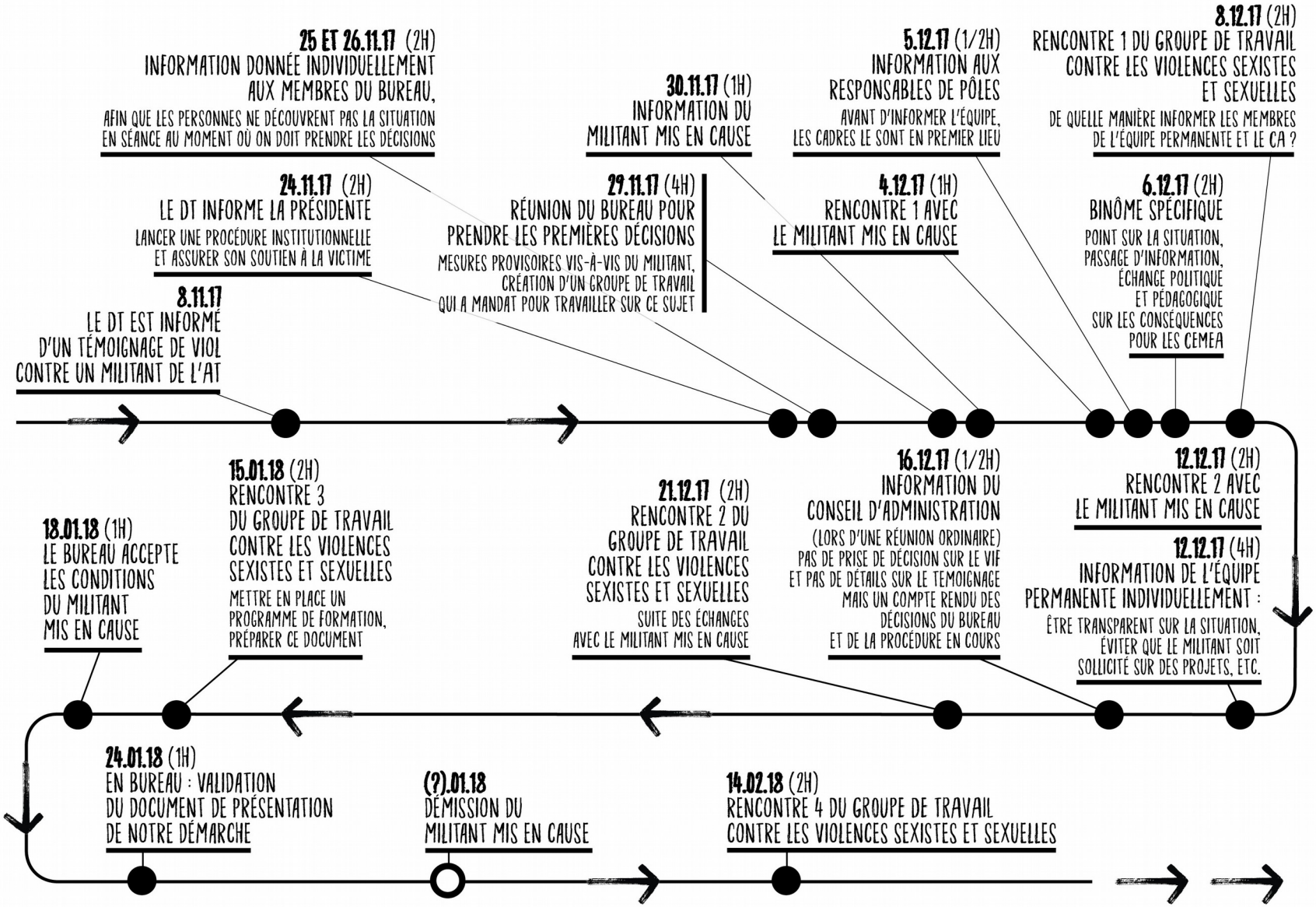

CC BY NC ND

4. Une explication des principales décisions prises, de leur sens et des points d'attention

▪ Se référer à des sources théoriques

Il a été important dès le départ de la démarche, même pour les personnes formées, de se tourner vers des sources théoriques. Pour exemple, lorsque le Bureau s'est réuni la première fois pour travailler sur cet objet, un temps de lecture de textes a été mis en place avant d'échanger et de prendre des décisions. Ce pas de côté a été nécessaire pour nous aider à prendre du recul et à penser la situation dans sa globalité et sa complexité. La présence dans l'association de personnes formées a permis de trouver, de manière relativement rapide, des ressources claires, explicites et utilisables. Ces textes ont aussi permis de partager un vocabulaire commun pour parler de la situation.
Les sources sont de différentes natures : documents écrits par des associations juridiques et/ou des associations d'aide aux victimes, des textes issus de la sociologie et de la psychologie ainsi que des récits d'autres associations qui ont travaillé et traité des situations similaires.[1]

▪ Protéger la victime

Cette attention a été au centre des processus mis en place et des décisions prises. En effet, nous savons que témoigner d'un viol peut être un acte compliqué, douloureux, libérateur, … Mais nous ne sommes pas à la place de la personne qui témoigne et nous ne pouvons pas projeter sur elle des intentions. Ces projections ne sont que des suppositions. Cependant, il est de notre responsabilité de prendre en compte les conseils des associations spécialisées[2]. Leurs conseils sont simples et explicites, et disponibles en ligne ou lors d'échanges téléphoniques.
Le premier réflexe que nous avons eu a été de penser que le militant mis en cause avait le droit de savoir que ce témoignage existait, et de connaître son contenu. Nous imaginions alors que, confronté au témoignage, il pourrait se défendre. Cependant, nous n'avons pas à nous substituer à un tribunal en organisant une confrontation entre la victime et l'agresseur. Lorsque la Justice le fait, elle a de réels moyens pour protéger la personne qui témoigne et empêcher que la personne mise en cause ne mettent en œuvre des représailles. Notre association n'a pas ces moyens de protection de la victime, une confrontation ne peut donc pas avoir lieu.
De plus, dans 98 %[3] des cas, l'agresseur nie les faits lorsqu'il y est confronté. Et les prises de contact, menaces, plaintes pour diffamation, sont des risques qui existent. Nous avons refusé de faire courir le moindre risque affectif ou juridique à la personne qui témoigne.
Nous nous sommes posé.e.s la question de ce que le militant pourrait faire du témoignage, et nous n'avons trouvé aucun acte positif possible… Le pire aurait été qu'il dépose une plainte pour diffamation (réflexe habituel dans ce genre de situation et par ailleurs conseillé par la plupart des avocats pour mettre la pression sur la victime). Il aurait également pu vouloir prendre contact avec la victime pour en parler avec elle, voire tenter de s'excuser, or cette prise de contact choisie par l'agresseur et non par la victime, risque de mettre cette dernière en insécurité.

1 Voir en Annexe les Sources et Ressources
2 Mémoire traumatique et victimologie, Collectif Féministe Contre le Viol, Archives des Colloques contre les violences contre les femmes de la Ville de Strasbourg, Association européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail, Planning Familial, …
3 selon le Collectif Féministe Contre le Viol

Après lecture de textes ressources et en prenant, entre autre, appui sur les écrits de Muriel SALMONA[4], nous avons décidé de ne pas fournir le témoignage au militant mis en cause, et de limiter au maximum la diffusion du témoignage en interne.

- **Ne pas diffuser le témoignage**

Parler d'une situation de viol a malgré tout réveillé des souvenirs chez certaines d'entre nous. Le soutien que nous nous sommes apportées ne sera pas documenté et nous n'en rendrons pas compte. Il nous appartient.

Plusieurs raisons ont motivé le choix de ne pas diffuser le témoignage : nous savons que de nombreuses femmes ont subi un ou plusieurs viols au cours de leur vie. Être confrontée au récit d'un viol peut réveiller des souvenirs douloureux ou, plus grave, un stress post traumatique[5]. Aussi nous avons choisi de ne pas mettre les membres de l'équipe permanente et les membres du Conseil d'Administration dans cette situation. Dire que nous avons connaissance d'un témoignage de viol, et expliciter la manière dont la situation est mise au travail, est suffisant.

Cela participe également à protéger la victime : si peu de personnes ont accès au témoignage, le risque que le militant mis en cause y ait accès est diminué.

- **Travailler sur notre empathie envers l'agresseur et la victime**

Nous baignons dans une société qui remet systématiquement en cause la parole des victimes de violences sexistes et sexuelles. Nous nous sommes retrouvé.e.s confronté.e.s à cette situation : douter des paroles de la victime, imaginer qu'elle ment, et nous sentir en compassion pour la personne mise en cause (à l'origine aussi de notre envie de lui faire part du témoignage). Le militant mis en cause est aussi un homme que nous connaissons bien, qui est parfois un ami ; il nous a fallu prendre en considération nos biais dans l'analyse de la situation.
La lecture de travaux théoriques sur ces questions, et les échanges formels et informels sur la situation et ce qu'elle provoque en nous, a permis de mettre des mots sur tous ces sentiments et toutes ces émotions et donc de les travailler, de prendre du recul. Il nous a alors été possible de nous rendre compte de l'absurdité de ces premiers réflexes : nous sommes face à un témoignage de viol, dont la violence et la souffrance transpirent à travers les mots utilisés, et pourtant notre compassion et notre empathie vont d'abord à l'homme mis en cause… Il a évidemment le droit d'être traité dignement et humainement, mais pas au détriment du soutien, de l'empathie et de la prise en compte de la femme qui témoigne.

- **Faire appel à des militantes féministes formées**

Des militantes, c'est à dire des femmes. Et féministes, c'est à dire formées aux questions de rapports de domination, à l'écoute et à l'aide aux victimes, …
Lorsque sont abordées les questions de violences sexistes, on considère très souvent que les moins à même d'en parler sont les femmes. Un des arguments utilisés est qu'elles seraient trop concernées par les situations pour pouvoir les analyser. Cet argument est par exemple utilisé par Bourdieu dans son ouvrage *La domination masculine*. Ceux qui l'utilisent omettent dans leur raisonnement que les femmes ne sont pas les seules à être impliquées dans ces situations : les hommes, qui commettent les violences, le sont aussi. Mais on prétend qu'eux seraient capables de distance, d'une position neutre. C'est faux.
À partir de là, nous constatons que le féminisme – et les recherches théoriques, les lectures, les échanges collectifs, les formations, les analyses qui permettent de le devenir

4 Muriel SALMONA, présidente de l'association Mémoire traumatique et victimologie, ces travaux sont disponibles sur le site

5 Se référer aux recherches en psychologie sur les violences et les impacts au stress post traumatique

BY NC ND

/ de l'être – n'est globalement pas considéré comme une compétence. Le féminisme est traité comme un point de vue, sans valeur ajoutée vis-à-vis des points de vue opposés, eux construits souvent sur des représentations si ancrées qu'elles ne sont jamais analysées. Oui c'est un point de vue, mais ce n'est pas uniquement un point de vue individuel : il est partagé par des collectifs et ne se base pas sur rien. Il est construit et nourri de recherches, de théories et de vécus, comme l'Éducation Nouvelle. Et comme pour l'Éducation Nouvelle, certains et certaines se forment, réfléchissent, analysent et pratiquent à partir de ce champ de références – et d'autres font le choix de se référer à l'éducation traditionnelle. Concernant le féminisme, certaines et certains se forment, et d'autres continuent de reproduire le modèle traditionnel de société patriarcale sexiste sans remettre en question – ni même voir ! – les dommages qu'il cause.

Très rapidement nous avons pris conscience que, pour traiter ces situations, la présence de militantes féministes formées et possédant une expertise, permettait de prendre du recul, de chercher et trouver rapidement des ressources pour mener une réflexion collective, de percevoir les différents niveaux de complexité, et d'agir en les prenant en compte.

Aussi, nous avons la chance que les membres du Bureau soient majoritairement sensibilisé.e.s, voir formé.e.s à ces questions, et que des permanentes de l'association le soient également.

▪ Mettre en place un espace collectif de réflexion et de construction de propositions concrètes

Afin d'associer de manière institutionnelle les personnes formées et d'avancer dans un cadre explicite et clair, le Bureau a fait le choix de créer un espace collectif de réflexion et de construction de propositions concrètes : un groupe de travail contre les violences sexistes et sexuelles. Ce groupe est composé de membres du Bureau et de membres de l'équipe permanente. Ses missions, définies par le Bureau, sont de réfléchir à la gestion de cette situation particulière et de ses suites, ainsi que, plus globalement, du traitement des violences sexuelles et sexistes au sein de notre association :

- Réfléchir à la manière d'informer l'équipe permanente et le Conseil d'Administration ;
- Analyser la situation et les différentes manières de la traiter ;
- Faire des recherches théoriques, afin de nous aider à prendre des décisions en accord avec nos principes et nos valeurs ;
- Prendre contact avec des associations spécialisées sur ces questions, afin de nous faire accompagner dans ce processus ;
- Penser le cadre des formations possibles et des structures pouvant intervenir, et mettre en place ces formations ;
- Proposer des pistes de travail et de décisions au Bureau et au Conseil d'Administration.

▪ Suspendre l'activité au sein de l'association du militant mis en cause de manière préventive et temporaire

Au regard du témoignage, le statut de formateur du militant mis en cause a clairement eu de l'influence sur le déroulement des faits. Par ailleurs, il était nécessaire que les personnes membres du groupe de travail contre les violences sexistes et sexuelles puissent travailler sereinement, sans risquer de croiser le militant mis en cause dans les couloirs de la structure et de faire face à d'éventuelles pressions de sa part. Aussi, le Bureau a décidé de suspendre l'activité du militant au sein de l'association. Cette décision était temporaire, en attendant que d'autres espaces travaillent sur cette

CC BY NC ND

question et puissent formuler une résolution claire à présenter en Conseil d'Administration.
L'importance de cette décision, et la sérénité que cela a permis pour les membres du groupe de travail contre les violences sexistes et sexuelles, ont été soulignées en réunion.

▪ Rencontrer le militant mis en cause

Il était important de rencontrer le militant mis en cause, et de l'informer du témoignage de viol et de la manière dont la situation se traitait en interne. Nous lui avons signifié par mail les décisions prises, et nous avons eu une première rencontre pour échanger à ce sujet, puis une deuxième rencontre, suite à laquelle il a fait des demandes :

- Nous devons rappeler, à chaque fois que nous mentionnons cette situation, qu'il n'a pas eu connaissance du témoignage.
- Nous devons parler de la situation de manière factuelle : nous disposons d'un témoignage de viol contre lui.

Il a également décidé de quitter l'association et de ne plus en être membre actif.
Les deux membres du Bureau qui l'ont rencontré étaient volontaires pour le faire ; dans le cadre de cette démarche complexe, le volontariat nous semblait vraiment important.

5. Les décisions que nous aurions pu prendre

▪ Mettre en place un espace institutionnel de travail non-mixte

De fait, dans le soutien entre nous, les espaces de non mixité ont existé et existent, mais ils n'ont pas d'existence institutionnelle. Nous nous sommes posé.e.s la question de mettre en place des espaces institutionnels de travail et d'échanges en non-mixité. Cela n'a pas été fait pour le moment. Principalement parce que, dans les deux espaces concernés par cette hypothèse (le Bureau et le groupe de travail contre les violences sexistes et sexuelles), les hommes ont une attention à leur place, à leur propos et à la manière dont ils (ré)agissent. La confiance est jusqu'à présent possible en mixité. Un espace non-mixte serait sereinement mis en place si une militante en signifiait le besoin.

▪ Exclure le militant mis en cause

Nous nous sommes demandé.e.s s'il fallait suspendre temporairement l'activité du militant mis en cause, ou si les faits étaient trop graves pour qu'il puisse continuer à appartenir à notre mouvement. Nous avons finalement opté pour une décision temporaire afin de prendre le temps de le rencontrer, de prendre du recul sur la situation, et d'envisager différentes possibilités.
Il a finalement décidé de démissionner et de quitter l'association, ce qui nous évite d'avoir à prendre cette décision.

CC BY NC ND

Pour nous contacter : louise.battisti@riseup.net / lesantidotes@riseup.net

6. Des propositions pour le réseau

Le groupe de travail contre les violences sexistes et sexuelles fait les propositions suivantes, validées par le Bureau de l'association.

1. S'appuyer sur des militantes formées et possédant une expertise, pour construire une politique globale sur les violences sexistes et sexuelles au sein de l'association. Nous l'avons expliqué dans notre démarche : faire appel et s'appuyer sur l'expertise de militantes formées permet de prendre du recul, d'avoir des outils d'analyse pour agir en accord avec nos principes et nos valeurs.

2. Mettre en place des formations pour les formateurs et formatrices avec des associations extérieures.

- **Accueillir la parole des victimes :** pour apprendre comment écouter et accueillir la parole des victimes, comment (ré)agir, que faire de ces paroles, etc.
- **Comprendre les systèmes de domination, suivi de construire sa posture de formateur, de formatrice :** nous ne pouvons déconnecter la lutte contre les violences sexistes et sexuelles du contexte de société dans lesquelles elles ont lieu. Se former pour comprendre les systèmes de domination, notre place en leur sein, et acquérir un vocabulaire commun pour pouvoir en parler est une base indispensable. Il faut ensuite mettre en perspective le statut spécifique du formateur, de la formatrice, et réfléchir au pouvoir que confère ce statut.
- **Autodéfense verbale et physique pour les militantes :** nous l'avons expliqué, la seule formation des militants et militantes ne suffit pas. Aussi, il est important de permettre aux femmes de s'entraîner à acquérir des méthodes pour se défendre verbalement et physiquement contre les violences sexistes et sexuelles.

3. Mettre en place des formations pour les cadres : Au regard de leur responsabilité, ils et elles doivent être formé.e.s pour insuffler des dynamiques dans les AT :

- **S'approprier le droit, le droit du travail et les responsabilités des structures** : des procédures et des conseils existent concernant la gestion de situation de violences sexistes et sexuelles. Se les approprier pour avoir des pistes d'action, est indispensable pour que les situations puissent se traiter le plus sereinement possible.
- **Analyser et mettre en place des procédures collectives de traitement des situations de violences sexistes et sexuelles :** pour les associations qui ont été ou qui sont confrontées à ces situations, un espace de distanciation sur les décisions prises doit permettre : de ne pas renouveler des erreurs et de formaliser des procédures qui serviront, à l'avenir, à réagir mieux et plus sereinement dans ces situations.
- De plus, si les femmes savent que, dans les associations, des personnes sont compétentes pour gérer les violences sexistes et sexuelles, il y a de plus grandes chances qu'elles trouvent le courage de les dénoncer

CC BY NC ND

4. Rappeler dans nos textes de référence (Règlement intérieur, Projet National d'Action et de Développement et sa déclinaison locale, …) la Loi et les procédures internes, qui existent pour traiter les violences sexistes et sexuelles dans l'association, lorsqu'elles sont connues : cela participe à dissuader les hommes de commettre des violences sexistes et sexuelles, et cela peut faciliter la libération de la parole des femmes.

5. Rédiger l'intégralité de nos textes et publications avec une écriture égalitaire. En utilisant une forme d'écriture égalitaire dite phonétique[6], qui rend la lecture fluide.

6. Mettre en place une instance de régulation et de traitement de ces situations, qui peut être saisie par tous et toutes les membres.
Les membres de cette instance doivent être formé.e.s à écouter et à accueillir la parole des victimes.

- Un espace non-mixte doit exister au sein de cette instance pour faciliter la libération de la parole.

7. Protéger la victime, en accord avec nos principes et nos valeurs, tout au long du processus de décisions et d'actions.

8. Partager les manières de gérer ces situations, à différents endroits du réseau, pour nous enrichir des réflexions et expériences des uns, des unes et des autres.

9. Mettre des moyens humains et financiers sur ces questions, avec entre-autre, du temps de travail consacré à l'accompagnement et la structuration du réseau sur ces questions.

6 Écriture égalitaire dit phonétique : des précisions peuvent être fournies, ce document a été rédigé de cette manière.

Sources et ressources

Les sources et ressources suivantes ont été (re)lues par le Bureau et par les membres du groupe de travail contre les violences sexistes et sexuelles dans le cadre de cette démarche

- *Conduite à tenir si vous êtes témoin ou proche d'une victime de violence sexuelle*, par l'association Mémoire traumatique et victimologie : https://www.memoiretraumatique.org/assets/files/v1/Documents-pdf/Fiche_a_destination_de_l_entourage_des_victimes_de_violences_sexuelles.pdf
- *L'AVFT, organisme de formation*, extrait du site internet de l'AVTF, page Formation
- Extrait de *Éducation Populaire et Féminisme,* p 55 à 62